



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025/2026

Accueil de Loisirs de Morteaux-Coulibœuf

L'association départementale des Francas du Calvados est une association d'Education Populaire organisatrice d'accueils collectifs avec et sans hébergement et une fédération d'organismes locaux. Les Francas du Calvados œuvrent à promouvoir les Droits de l'Enfant et à développer la réflexion et l'action autour des loisirs éducatifs pour tous les enfants.

L'organisation des Accueils de Loisirs à Morteaux-Coulibœuf par les Francas du Calvados fait l'objet de conventions avec la commune.

Portail famille

Les inscriptions aux différents temps d'accueil (mercredis et/ou vacances) se font via le portail famille des Francas.

<https://francascalvados.portail-familles.app>



Vous trouverez sur notre site internet, www.francas-calvados.fr, un tutoriel pour vous accompagner dans vos premiers pas sur le portail.

Si vous ne possédez pas d'identifiant et de codes d'accès, ils vous seront envoyés par mail à réception de votre dossier annuel complet.

Les inscriptions et/ou modifications d'inscriptions peuvent avoir lieu via le portail famille :

- Pour les vacances : au plus tard le jeudi précédent la semaine avant 9h00.
- Pour les mercredis : au plus tard le lundi précédent avant 9h00.

Passé ce délai, toute inscription fera l'objet d'une majoration tarifaire : 5 € par jour pour le centre de loisirs (mercredis et vacances) et devra se faire en contactant directement le siège de l'association :

- Au **02.31.47.61.61** du **lundi au vendredi** de **9h30 à 17h00**.

Inscription

Annuellement, un **dossier famille** doit être rempli (ou mise à jour de la **fiche enfant individuelle**), ainsi qu'une **fiche sanitaire** par enfant. Ils sont complétés par une inscription par accueil via le portail famille.

L'adhésion aux Francas d'un montant de 15 euros est demandée en complément de la tarification liée à la fréquentation, il s'agit d'une adhésion familiale valable 12 mois. Cette adhésion couvre l'ensemble des propositions Francas.

L'inscription n'est prise en compte, dans les 72h suivant la demande via le portail famille, qu'à réception du dossier complet et d'un acompte forfaitaire dû pour la période (entre les vacances scolaires) et à condition d'être à jour des factures précédentes.

Voir le détail des montants d'acompte à la rubrique « tarification ».

Attention, pour les vacances scolaires, une inscription minimum de 2 jours par semaine est **recommandée**, afin d'assurer une continuité dans le projet pédagogique. L'inscription occasionnelle pour 1 journée unique est cependant possible, un surcoût de 2€ par jour et par enfant sera appliqué le cas échéant.

Pour toute validation ou rejet d'inscription un mail vous sera envoyé via le portail famille.

Horaires

Vacances scolaires

Lundi au vendredi (hors jours fériés) 7h30 – 18h15

Périodes scolaires

Mercredis 7h30 – 18h15

Tarification

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles conformément aux exigences de la CAF, ce quotient est calculé comme suit :

Quotient Familial = $\frac{1}{12^e}$ des ressources annuelles + prestations familiales mensuelles éventuelles
Nombre de parts du foyer

Centre de loisirs mercredis et vacances :

Tarifs à la ½ journée		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Quotients familiaux		0 à 650€	651 à 900€	901 à 1400€	1401€ et +
Extérieurs	Sans repas	10 €	11.50 €	12.50 €	13.50 €
	Avec repas	12 €	14.50 €	15.50 €	16.50 €
Montant acompte par ½ journée		4 €	4 €	7 €	7 €

Tarifs à la journée		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Quotients familiaux		0 à 650€	651 à 900€	901 à 1400€	1401€ et +
Extérieurs	Sans repas	14 €	15 €	16 €	17 €
	Avec repas	16 €	18 €	19 €	20 €
Montant acompte par journée complète		7 €	7 €	10 €	10 €

Ces tarifs prennent en compte la déduction des aides CAF et MSA.

Une aide est accordée pour les habitants de Morteaux-Couliboëuf par la Commune, la prise en charge est de 5€ par journée et 2.50€ par ½ journée.

Des tarifs spécifiques pour les allocataires MSA (QF<900€) sont mis en place, vous pouvez nous contacter pour plus de renseignements.

Un acompte pour la période doit obligatoirement être joint à votre inscription (cf. tableaux de tarification ci-dessus). La facture du solde sera envoyée à l'issue de la période et devra être réglée dans un délai de 15 jours après réception. Sur demande, un étalement des règlements est possible. En cas de non-respect de ces conditions, une majoration tarifaire pourra être appliquée et l'accueil des enfants ne sera plus possible.

Nous prenons en compte les inscriptions annuelles via le portail famille pour les mercredis et les vacances scolaires mais nous vous demandons de régler l'acompte avant chaque période et le solde à réception de la facture. Vous avez également la possibilité de nous transmettre plusieurs chèques en début d'année que nous encaisserons au fur et à mesure. Le non-respect de ces conditions entraînera une majoration de tarif et une annulation de l'inscription annuelle.

Le règlement peut être effectué par :

- **virement instantané UNIQUEMENT** (indiquer dans le libellé « Morteaux, le nom des enfants concernés et le type d'accueil (mercredis / vacances / accueil périscolaire)

11425	00900	08002899417	96	CE NORMANDIE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1142	5009	0008	0028	9941	796
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	1	4	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **ASS DEP DES FRANCAS DU CALVADOS
REGIE MORTEAUX
ETAGE 1
BATIMENT 1
320 LE VAL
14200 HEROUVILLE ST CLAIR**

**CENTRE AFF ASSOCIATIONS CAEN
7 RUE COLONEL REMY
14000 CAEN
Tél.: 08.10.32.04.50**

- **chèque** libellé à l'ordre « Les Francas du Calvados » (indiquer au dos le nom des enfants concernés)
- **espèces** à l'accueil du centre de loisirs (sur les horaires d'ouvertures)
- **chèques vacances** (version papier)
- **chèques CESU** (version papier)

Annulation / Exclusion

En cas d'annulation de la part de la famille, un certificat médical ou une pièce attestant la gravité de la cause de l'absence sera à fournir dans un délai de 48h à l'adresse suivante :

- **morteaux@francas-calvados.fr** ou à l'accueil du centre de loisirs.

Hors délai et sans raison justifiant l'annulation, la totalité du coût prévisionnel sera facturée.

Par ailleurs, l'association se réserve le droit de mettre fin à l'inscription d'un enfant dont le comportement irait à l'encontre du bon déroulement de l'accueil. La famille sera préalablement alertée et une recherche de solutions sera entreprise avant d'envisager l'exclusion. En cas d'actes délictueux, l'exclusion sera à effet immédiat.

Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas d'exclusion d'un enfant du fait de comportement inadapté en collectivité et/ou d'actes délictueux.

Réclamations

Les réclamations pourront être faites dans un délai maximum de 30 jours après les faits par téléphone mais elles devront obligatoirement être suivies d'un courrier à l'adresse suivante : 320 Le Val – 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.

Les activités et programmes annoncés ne sont pas contractuels et feront l'objet d'un travail pédagogique avec les enfants. Ainsi, l'ensemble de la proposition de départ peut être modifiée par les enfants.

Informatique et Libertés

Chaque participant à un droit d'accès et de rectification sur les fichiers informatiques des inscriptions.

Assurance

Nous vous informons que les Francas du Calvados sont assurés auprès de la MAIF. Cette assurance couvre la garantie en responsabilité civile (organisateur, exploitants des locaux, préposés et participants). Cette assurance ne couvre pas les dommages individuels (sans tiers) que votre enfant pourrait causer lors des activités du centre de loisirs et des campings. Il est donc de votre intérêt de compléter cette garantie par un contrat d'assurance personnel couvrant les dommages individuels.

De plus, en cas d'hospitalisation ou de visite médicale de votre enfant lors de son séjour, les frais sont avancés par notre association. La feuille de soins, à renvoyer à votre organisme d'assurance santé, vous sera remise contre règlement des frais engagés.

Coupon à retourner avec votre dossier annuel

Rappel des pièces à fournir obligatoirement au moment de l'inscription :

Général	Oui	Non	En attente
Dossier famille annuel complété et signé ou fiche enfant individuelle mise à jour			
Fiche sanitaire annuelle pour chaque enfant et photocopie des vaccins			
Allocataire CAF ou MSA : attestation précisant le montant de votre quotient familial et le nom des enfants ou dernier avis d'imposition du foyer			
Attestation d'assurance péri et extra-scolaire			
Attestation d'assurance maladie			
Photocopie de votre carte de mutuelle			
Coupon d'adhésion familiale + règlement de 15€			
Enfant porteur(s) de Handicap(s)	Oui	Non	En attente
Notification de prise en charge ou l'accusé de réception de demande de reconnaissance par la MDPH pour les enfants porteurs de handicap			
Notification d'attribution ou l'accusé de réception de demande d'attribution AEEH			

Je soussigné(e) _____ , responsable légal de _____

atteste avoir lu les conditions générales de vente 2025/2026, les accepte et m'engage à les respecter.

J'ai transmis les pièces ci-dessus ou m'engage à les fournir rapidement afin de valider mon inscription.

Je m'engage à verser périodiquement les acomptes selon les inscriptions choisies et à régler mes factures à la date d'échéance. Il m'est toujours possible de demander un étalement de ma dette.

Fait le _____ , à _____

Signature